

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Limeil-Brévannes, l'établissement public territorial souhaite organiser des concerts à destination des usagers ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour transporter les instruments et sonoriser ces concerts ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée dans le cadre de la saison artistique organisée par le conservatoire de Limeil-Brévannes conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/06/19
Accusé réception le	25/06/19
Numéro de l'acte	DC2019/427
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190611-lmc110875-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 25 juin 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/06/19
Accusé réception le	25/06/19
Numéro de l'acte	DC2019/427
Identifiant télérmission	094-200058006-20190611-lmc110875-AU-1-1